

IRAM

Fonds documentaire numérisé

Auteur : GOUSSAULT, Yves

Titre : « Crise et réforme des structures agraires. Le cas chilien et ses applications méthodologiques ». *Thèse. Introduction et Conclusion. 1972-1973*, pp. 1-6 et 703-730

Editeur : Université de Paris 1, Panthéon, Sorbonne, Paris

Date : 1973

INTRODUCTION

C'est à une préoccupation d'explication sociologique que répond l'étude présentée ici, et c'est en référence à une pratique sociale qu'elle a été réalisée. Des années de relation étroite avec les politiques agraires en Afrique et en Amérique Latine, dans la position privilégiée de l'éducateur mêlé aux hommes et aux événements, à la fois observateur et participant, associé à la pratique en même temps que voué à la critique et à l'évaluation sociales, nous ont fait prendre conscience d'un écart de plus en plus accentué entre les moyens d'intervention mis en oeuvre et la connaissance des sociétés concernées par ces programmes. Que le fait soit voulu ou non, les progrès accomplis dans l'élaboration des instruments du développement - planification, investissements, réformes foncières, technologies, coopératives, animation, etc - vont de pair avec une absence presque totale d'analyse des conditions du changement social dans les structures agraires et de référence à l'origine de leur sous-développement, à la nature de leur crise actuelle et aux contradictions économique-sociales qui les affectent.

Ainsi s'expliquent, non seulement les échecs dont nous sommes les témoins en matière de développement rural ou de réforme agraire, les "décollages manqués" et les "croissances sans développement", mais aussi l'usure des hommes qui, après des années de participation à ces programmes, en constatent avec amertume l'inefficacité et l'incapacité à répondre aux besoins des masses paysannes. Derrière ce malaise, un malentendu de fond pèse sur le terme même (et donc sur la fonction) de "développement", puisque les efforts déployés dans le cadre des programmes de développement pour libérer les paysanneries pauvres de leur exploitation séculaire se heurtent à des "lois" de développement plus impératives qui détournent les interventions de leur objectif. La croissance économique ne profite qu'à une minorité d'agriculteurs privilégiés, tandis qu'augmente la misère des populations marginalisées des campagnes.

Existe-t-il de telles déterminations ? Comment les déceler et les formuler ? Partout dans le monde sous-développé on s'interroge et, si les décennies de l'après-guerre ont été marquées par la mise en oeuvre de moyens considérables dans le domaine des interventions, les années récentes sont caractérisées par une recherche intense sur l'échec de ces mêmes programmes. Depuis le terrain, où un nombre grandissant de

.../.

techniciens, éducateurs et militants remettent en cause leur rôle et leur action, jusqu'aux instances diverses de formation et de recherche, où l'étude du développement prend de plus en plus d'importance par rapport aux disciplines conventionnelles, une commune exigence critique s'affirme, qui se refuse à dissocier les pratiques ou instruments d'intervention de la réalité sociale à laquelle ils s'appliquent, et qui aspire à une explication adéquate des causes du sous-développement. De la convergence de ces recherches est née une théorie nouvelle, ou au moins une somme de thèses aux fondements analogues, qui rejettent les doctrines antérieures d'inspiration rostowienne. Renouant avec les premières analyses marxistes du capitalisme mondial, elles les enrichissent de toutes les évolutions observées depuis, et fondent sur les mutations récentes de l'impérialisme et les formes nouvelles de dépendance qu'il engendre, les déstructurations économiques, sociales et politiques auxquelles se heurtent les tentatives de développement.

Une explication est ainsi offerte au paradoxe qui lie la croissance dépendante au "développement du sous-développement". On comprend l'intérêt qu'elle suscite chez tous ceux qui cherchaient en vain dans l'analyse classique une justification de la contradiction observée. Mais ces théorisations ne font qu'ouvrir la voie et sur deux points en particulier elles supposent qu'on pousse plus avant les travaux. Notre étude s'inscrit dans cette double référence.

La première concerne la vérification de la thèse énoncée - confirmation ou infirmation - dans le domaine des développements agraires. De nombreuses recherches ont été faites sur les problèmes agronomiques et anthropologiques des agricultures sous-développées, et on commence depuis peu à aborder systématiquement l'analyse de l'évolution des formations agraires du tiers-monde à partir de leur sujétion à la domination coloniale. L'articulation et la succession des modes de production et rapports de pouvoir qui ont caractérisé le sous-développement rural depuis l'intégration au marché mondial, ont fait l'objet des premières publications à cet égard ; il reste à explorer le champ des relations complexes qui s'établissent entre l'agriculture et l'ensemble de la formation sociale, une fois franchie l'étape contemporaine d'industrialisation et de diversification économique-sociale. Le point d'application de l'impérialisme se déplace alors vers les secteurs avancés de l'économie urbano-industrielle, et c'est à travers ceux-ci que s'exerce l'essentiel des effets économiques, sociaux et politiques qui conditionnent le développement agricole. Quels sont ces effets et en quoi modifient-ils la "question agraire" ? Comment ces nouveaux conditionnements se conjuguent-ils avec

.../.

les structures héritées de la période coloniale et les contraintes directes sur la production agricole marchande ? Telles sont les questions à se poser pour étudier la corrélation entre sous-développement rural et dépendance. Nous y consacrons les deux premières parties de notre ouvrage ; elles abordent successivement la formation historique des structures agraires et leur mutation à l'époque de l'industrialisation.

La deuxième ligne de recherche, complémentaire de la précédente, s'applique aux interventions, programmes et réformes qui ont été mis en oeuvre au cours des dernières années. Destinés à corriger les défauts de l'agriculture et à en promouvoir le développement, ils révèlent à leur tour les contradictions d'une croissance qui, bien que provoquée par l'intervention de l'Etat sous couvert d'objectifs réformateurs, paraît condamnée à reproduire les déstructurations pré-existantes. L'intérêt des programmes agraires, pour la recherche sociale, vient précisément de ce détournement de leur finalité réformatrice et des observations qu'ils permettent à cette occasion : par leur action directive sur certains éléments de la structure socio-économique - terre, marché, capital, rapports et modes de production, idéologie, organisation sociale - ils engendrent des réactions de caractère quasi-expérimental dont l'interprétation fournit de précieuses informations. Un éclairage nouveau est porté sur les résistances au changement et plus particulièrement sur les relations qui lient le sous-développement agricole à la forme de croissance de l'économie globale et à la domination étrangère. C'est dans ce sens que l'analyse des réformes agraires, comme d'ailleurs celle de toutes les interventions qui affectent les autres secteurs, peut apporter une contribution essentielle à la théorie du développement des formations dépendantes. On trouvera dans la troisième partie de notre travail une application de cette recherche : les programmes y sont étudiés en référence aux réactions qu'ils provoquent ; les transformations dans l'agriculture y sont évaluées en fonction des limites qu'imposent les secteurs économiques avancés et les structures du pouvoir, c'est-à-dire indirectement la dépendance extérieure.

Reste la préoccupation méthodologique dont on verra apparaître la marque constante au long de ces pages. Deux raisons la justifient : la formation des hommes qui oeuvrent sur le terrain, dans les réformes ou au service des luttes paysannes ; leur association aux recherches entreprises sur les problèmes que pose la libération des campagnes.

Une théorie du développement, pour être adéquate, doit être recevable et partagée par ceux qui vivent au plus près des classes exploitées, en attendant d'être reprise et renouvelée

.../.

par ces classes elles-mêmes. Elle doit expliquer leur situation, guider leur pratique et s'enrichir de leur expérience. Il importe donc que des méthodes d'analyse soient élaborées, qui satisfassent aux exigences de la théorie en même temps qu'elles permettent l'interprétation des faits par ceux qui en sont les témoins ou les acteurs. Des années durant, mettant à profit les possibilités d'un contact étroit avec ces hommes de la base et leurs travaux, nous avons cherché à rompre l'isolement qui sépare artificiellement la pratique et la recherche, en nouant entre elles un lien qui nous paraît indispensable à l'une comme à l'autre. C'était aussi, il faut le souligner, la condition nécessaire pour dispenser une formation qui sorte des ornières de la transmission stérilisante de savoir ou de savoir-faire. La longue réflexion ainsi partagée se reflète dans le texte qu'on va lire : elle explique le souci, quelquefois pesant pour le lecteur, de ne jamais avancer dans l'étude sans justifier la démarche suivie, et la reprise, au terme de chacune des trois parties, de la méthode utilisée. L'objectif didactique est évident puisque tout ce travail est le fruit d'un effort collectif d'interprétation du sous-développement agraire et qu'il est destiné à alimenter de futures recherches ou pratiques en retournant vers ceux qui ont été à l'origine de sa réalisation.

Quant au choix qui a été fait du cas chilien, il s'explique aisément. Rejetant l'idée d'une étude élargie ou comparative, pour laquelle les matériaux nous manquaient et dont le niveau de généralité aurait été contradictoire avec le but poursuivi, il fallait opter pour un pays dont l'étude répondrait aux préoccupations qui viennent d'être dites. Outre l'actualité des événements qui s'y déroulent, le Chili offrait de nombreux avantages. Son histoire d'abord, qui en fait un cas représentatif de la plupart des nations dominées, en particulier en Amérique Latine : ressources pillées et populations décimées par une conquête sans pitié, longue exploitation coloniale sous le régime oligarchique de la production marchande, indépendance politique sans révolution sociale, industrialisation frustrée sous l'emprise d'un impérialisme en plein essor, et finalement les deux tentatives de réforme puis d'émancipation en 1964 et 1970. Ses politiques agraires ensuite : depuis 1962 le Chili a connu trois réformes qui fournissent un échantillon exceptionnel des types d'interventions agricoles possibles dans une économie capitaliste dépendante, chacune d'entre elles correspondant à une conjoncture spécifique d'industrialisation, de nature du pouvoir et de dépendance par rapport à l'impérialisme, c'est-à-dire les trois variables dont nous cherchons la relation avec le sous-développement agraire. Des raisons documentaires enfin : grâce à des séjours périodiques et à un travail d'équipe nous avons pu suivre ces interventions et rassembler

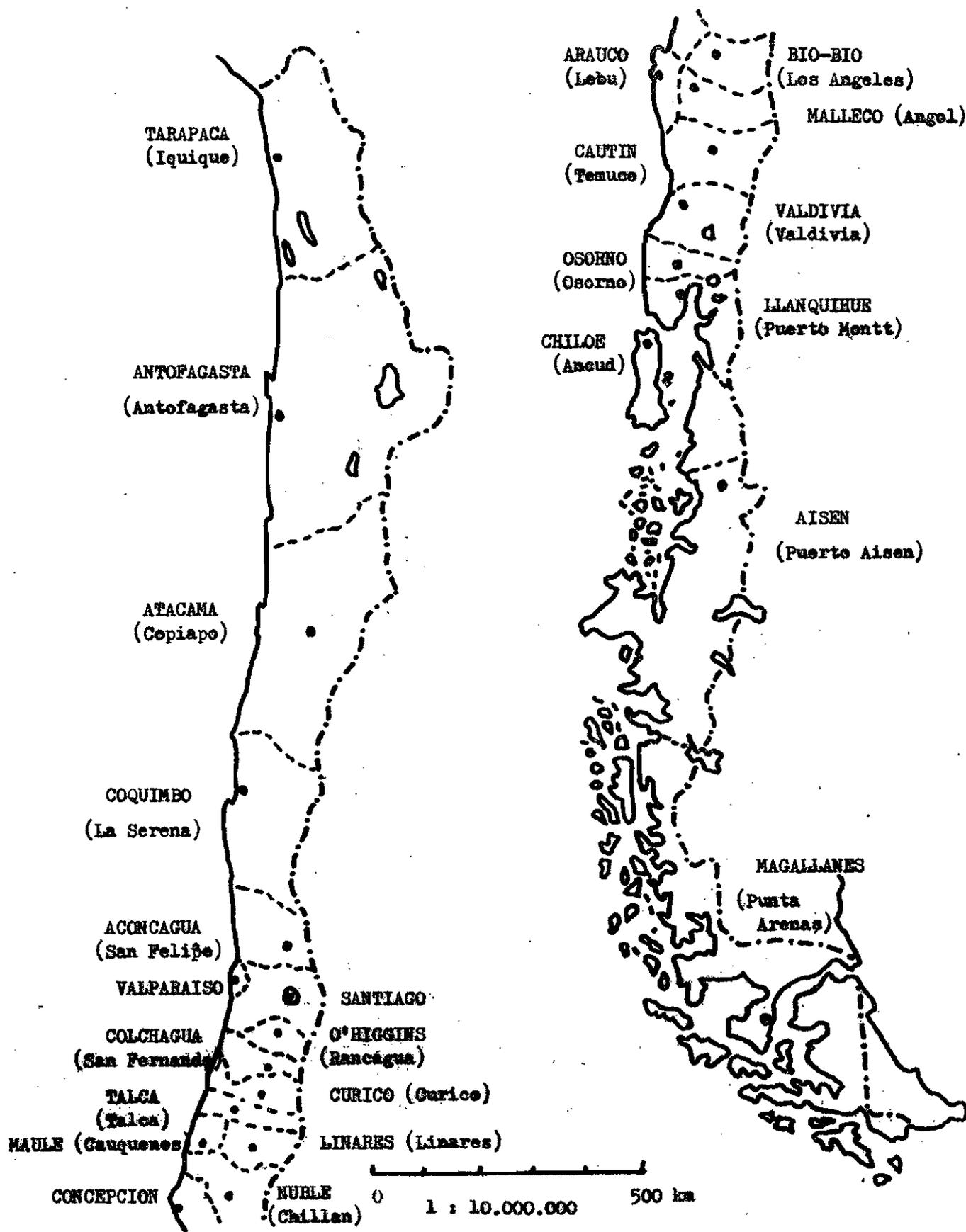
.../.

ou consulter, un matériel d'analyse relativement complet ; il comprend à la fois les documents historiques et statistiques exploités en première et deuxième parties, et les multiples notes, évaluations et rapports publiés à l'occasion des programmes, sans omettre les observations directes.

Des raisons personnelles sont intervenues, elles aussi, qui ont une incidence déterminante sur ce travail. Dans l'ensemble de nos contacts avec les problèmes et la réalité du sous-développement, la rencontre de l'Amérique Latine a été décisive. Quel qu'en soit le domaine - idéologie, recherche, pratique sociale ou lutte politique - cette confrontation a pris le caractère d'une découverte pleine d'enseignements et de vérité. C'est pour bénéficier davantage encore d'une telle circonstance qu'a été réalisée notre étude et il est normal qu'elle soit dédiée à tous ceux qui, par leur amitié, leurs travaux et leurs engagements, ont permis cette rencontre.

Octobre 1972.

CHILI : CARTE DES
PROVINCES
ADMINISTRATIVES



III . 4 CONCLUSION : METHODE D'ANALYSE DES REFORMES AGRAIRES

Comme pour les deux parties précédentes, nous terminerons par un retour sur la démarche méthodologique qui a été suivie au long de cette analyse des réformes agraires. C'est la condition pour que l'étude du cas chilien, objet central de ce travail, ne se limite pas à une simple synthèse monographique, mais apporte à la recherche générale sur les lois de développement des formations sociales agricoles un certain nombre d'éléments utilisables, et pour qu'elle puisse aussi servir à tous les praticiens qui s'interrogent sur la portée de leur action, comme sur les résistances qu'y oppose le milieu social et économique.

Au risque donc de répéter les références théoriques déjà évoquées au cours des pages précédentes, et de revenir sur le plan et les corrélations qui ont guidé l'étude des trois programmes agraires, nous essaierons de rappeler succinctement le schéma d'analyse qu'on peut ébaucher à partir de l'approche expérimentée.

4.1 La notion d'intervention :

pour commencer il faut revenir sur cette notion d'intervention qui a joué un rôle central dans l'analyse des réformes agraires chiliennes. Elle introduit en effet un renversement de la démarche méthodologique utilisée dans les deux parties consacrées à la genèse et au développement des structures agraires. Il importe d'en bien saisir les implications.

Tout au long de sa croissance, l'agriculture s'est révélée déterminée par un ensemble de facteurs externes et internes qui provoquaient son évolution, fixaient sa structuration économique et sociale, et définissaient un certain état d'équilibre ou de crise selon les époques. La caractérisation de ces états successifs et de leur loi de transformation, supposait donc qu'on recherche les facteurs qui les déterminaient et qu'on voie comment ils conjuguèrent leurs effets. En termes concrets, les facteurs exogènes à l'agriculture s'appelaient : conquête coloniale avec ses mesures d'expropriation et de réquisition des populations, marché extérieur avec ses

variations et ses contraintes, impérialisme avec les formes monopolistes d'industrialisation imposées. Les facteurs endogènes correspondaient aux dialectiques internes de la société rurale : contradictions entre les modes de productions agricoles (latifundio-minifundio, capitalismes agraires, systèmes marginaux), rapports de production et formes de prolétarianisation paysanne, luttes sociales et structures de pouvoir. Le passage d'un "état de la structure agraire" à un autre définissait une "transition" marquée par un certain degré de crise ; il correspondait à une certaine conjoncture interne-externe qui, en affectant les facteurs précédemment indiqués, modifiait l'équilibre structurel de la formation agraire. C'est ainsi que nous avons été amenés à "périodiser" le développement de l'agriculture chilienne - époque coloniale, indépendance, émergence du capitalisme, industrialisation - non pas en fonction d'une chronologie conventionnelle, mais en référence à des périodes qui marquaient des changements dans la nature sociale de la formation agraire. Entre l'agriculture des premiers "encomenderos" et la "hacienda" agro-exportatrice de la fin de l'époque coloniale, entre ce latifundio domanial-marchand et la grande production capitaliste orientée vers le marché interne, entre les systèmes parcellaires ou communautaires de la période coloniale et leur version marginalisée de l'époque industrielle, il y a plus que des différences de degré dans la modernisation ou la paupérisation : c'est à une succession de modes de production et à des stades distincts de co-existence des modes de production que nous assistons, c.a.d. à des structurations agraires de natures différentes, les premières étant à domination marchande et les suivantes s'acheminant vers la domination du capitalisme.

A chacune de ces mutations correspond une évolution correspondante de la nature du pouvoir politique et nous avons souligné que le passage d'une dominance à l'autre n'était définitif qu'une fois sanctionné par la transformation des superstructures idéologiques, et institutionnelles. Ainsi en fut-il lorsque le régime oligarchique créole se substitua à la Couronne espagnole, et plus tard quand les bourgeoisies urbano-industrielles enlevèrent le pouvoir à l'oligarchie. Jusqu'alors nous étions donc habilités à analyser les lois du développement de la formation sociale en suivant l'ordre des déterminations indiquées : dépendance et marché extérieur,

modes et rapports de production consécutifs, et structures de pouvoir. De plus l'agriculture représentait encore l'activité économique prépondérante et les "terratenientes" partageaient avec les grandes bourgeoisies commerciales un monopole politique qui répondait tout à fait à la dominance du mode de production agro-exportateur. Le pouvoir n'avait aucune raison de remettre en cause le système économique : il se contentait d'en assurer la protection juridique.

A partir du moment où commença à émerger un capitalisme industriel avec une croissance accélérée des villes et des classes moyennes, une contradiction se développa rapidement entre le nouveau mode de production urbano-industriel et le système oligarchique fondé sur la production agricole et le marché extérieur. Or il se trouve que la naissance de cette contradiction correspond à l'époque où, grâce à l'indépendance, un Etat national et des rapports de forces politiques autonomes ont été instaurés. Cet Etat, d'abord contrôlé par l'alliance oligarchique, devint vite l'enjeu de luttes partisans auxquelles s'associèrent les classes dirigeantes et moyennes de l'industrie. Au fur et à mesure que se développait le mode de production capitaliste avec ses exigences spécifiques opposées à celles de l'économie agraire traditionnelle - marché interne, infrastructures, contrôle du commerce extérieur, protectionnisme, etc. - on vit apparaître une propension de plus en plus grande de l'Etat à arbitrer sur le plan politique les conflits d'ordre économique-social et à entreprendre des travaux favorisant l'industrialisation et les échanges internes. Ceci est particulièrement manifeste dans le Chili du 19^e siècle, époque où les gouvernements sont impliqués dans des arbitrages souvent périlleux et où ils sont l'objet de véritables coups d'Etat dès que l'oligarchie estime ses intérêts menacés par leur politique économique. Les marges d'action de l'exécutif sont d'autant plus étroites que les deux modes de production antagonistes de la ville et de la campagne sont encore relativement équilibrés et prétendent également à la prépondérance politico-économique. En outre les métropoles étrangères, qui dominent toujours l'économie locale, n'ont pas accompli la mutation qui allait transformer le capitalisme concurrentiel "exportateur de marchandises" en capitalisme monopoliste "exportateur de capitaux" et industrialisateur.

Une fois réalisée cette transformation du capitalisme central et, paradoxe dont nous avons vu l'importance historique, une fois intervenue la crise de 1929 qui permit aux économies dépendantes de franchir un stade décisif d'industrialisation, le mode de production capitaliste devint prépondérant et il condamna l'oligarchie marchande à lui céder le pouvoir. C'est alors que l'Etat, fort de l'appui résolument capitaliste des villes et de l'im-périalisme, entra dans la phase proprement dite des interventions. Les premières eurent pour objet d'accélérer la mutation industrielle du pays en prenant un ensemble de mesures destinées à favoriser les investissements en "association" avec les capitaux étrangers : elles correspondent à la période des années 1930 et suivantes, et nous avons pu vérifier comment elles se sont poursuivies jusqu'à l'époque actuelle, non sans se soumettre aux contraintes de plus en plus pesantes de la "nouvelle dépendance" technologique et financière. Avec un certain retard, elles se sont appliquées ensuite à l'agriculture, à partir du moment où la stagnation agraire devint un véritable handicap pour la croissance du capitalisme industriel et pour la stabilité politique du pays. Ce second stade d'intervention ouvrait la période des réformes agraires.

Ce rappel nous permet de comprendre le contenu de la notion d'intervention et son intérêt méthodologique pour l'analyse des programmes agraires. On voit d'abord que s'il y a intervention, ce n'est pas seulement parce que l'Etat en prend l'initiative d'une manière volontaire et délibérée, mais aussi parce qu'il le fait à une période donnée du développement de la formation sociale et en fonction d'une transition dont il doit accélérer le processus. A cet égard l'intervention publique s'inscrit dans la continuité des transformations successives qui, à travers les diverses conjonctures et transitions, ont fait passer la formation sociale de la dominance du mode de production marchand à celle du capitalisme. Elle n'est qu'une circonstance nouvelle et, comme nous le disions en référence aux travaux de Balibar et de Poulantzas, elle n'est qu'une transition provoquée (1).

(1) L. Althusser, E. Balibar - lire le Capital - op. cit. T.2, pp. 178 sq
N. Poulantzas - Pouvoir politique et classes sociales - op. cit. T.2, pp. 70-79

Il est important de noter qu'il ne s'agit en aucune manière d'une décision arbitraire et autonome de la part du pouvoir, ni d'une action en soi et limitée au champ des effets qu'elle produit (1), mais d'un stimulant rendu nécessaire par les contraintes de la dépendance et d'un développement contrarié. Les résultats dépassent donc les limites de l'intervention et s'intègrent aux lois plus larges de la croissance d'une économie dominée. Le rôle de l'Etat n'est qu'un rôle auxiliaire : son action n'est qu'un adjuvant pour débloquer et faciliter une mutation devenue nécessaire. Dans cette perspective les réformes agraires prennent une dimension nouvelle et leur analyse doit se référer aux critères qu'introduit la notion d'intervention. La raison d'être d'un programme de réforme mis en oeuvre par l'Etat dans l'agriculture, est à chercher dans le fait que l'impérialisme s'est désintéressé d'elle à partir de sa mutation monopoliste pour orienter sa domination vers les secteurs urbano-industriels, et que les campagnes restent enfermées sous la prépondérance d'un mode de production traditionnel qui ne peut être supplanté sans l'intervention gouvernementale. Comme nous le disions au début de cette partie, les réformes agraires ont pour objet de réduire cet obstacle et d'instaurer dans l'agriculture un mode de production dominant qui soit conforme à celui qui régit la formation sociale à partir de ses secteurs avancés. Ceci apparaît clairement dans les deux programmes "terra-teniente" et démocrate-chrétien, où nous avons montré la corrélation manifeste entre les pressions étrangères et le type d'industrialisation d'une part et les formes prises par les réformes d'autre part : le mode de production mis en place par ces dernières dans le secteur réformé correspond aux exigences de celui qui se développe dans l'économie dominante. Le cas de la réforme de l'Unité Populaire pose un problème particulier du fait de l'idéologie socialiste du régime, et c'est d'ailleurs tout l'ensemble des interventions gouvernementales qui change de sens. L'objectif n'est plus de faciliter une transition capitaliste déterminée de l'extérieur, mais au contraire de libérer l'économie de cette domination. La résolution du pouvoir devient alors l'élément

(1) à la manière par exemple du sens que les psycho-sociologues donnent au concept d'intervention : "action dans une organisation sociale, à la demande de cette organisation, en vue de faciliter certains changements". Lapassade G. - Groupes, organisations et institutions - Gauthiers-Villars, Paris, 1967, p. 45.

essentiel, mais la notion de transition provoquée demeure plus valable que jamais, surtout dans le cas chilien où, comme on l'a montré, les conditions institutionnelles et les limites à la nationalisation maintiennent un secteur capitaliste important. Les interventions prennent alors le sens d'une lutte contre les lois de la dépendance et du capitalisme : il y a toujours mise en conformité de l'agriculture avec le mode de production que le régime veut instaurer dans les secteurs avancés, mais cette fois-ci l'Etat n'est plus un simple auxiliaire et il doit s'appuyer sur les activités économiques qu'il contrôle pour mener à bien son projet révolutionnaire. Ce qui ressort des informations actuelles indique combien l'entreprise demeure précaire au Chili ; on y est dans une problématique intermédiaire entre celle que nous avons définie pour l'intervention dans une transition capitaliste et ce que les études marxistes relèvent dans les transitions socialistes. Cette définition des réformes agraires en tant qu'interventions dans les structures de l'agriculture, entraîne un changement dans la démarche à suivre pour leur analyse. Ce qu'il importe de savoir en effet, c'est non pas l'enchaînement des mesures prises - expropriations, organisation de la production et du marché, nouvelles relations de pouvoir - afin de vérifier ensuite leurs effets sur les structures agraires et la formation sociale d'ensemble, mais à l'inverse la manière dont le développement des secteurs avancés de la formation sociale oblige l'Etat à prendre les mesures indiquées pour mettre les structures agraires en conformité avec le mode de production dominant. En d'autres termes l'analyse d'une réforme agraire requiert qu'on commence par étudier l'évolution des secteurs de pointe de l'économie, qu'on recherche ensuite la tâche qui incombe à l'Etat et la nature des interventions que lui assigne cette évolution, et qu'on examine enfin sa politique agraire en référence à ces critères. Ceci revient à dire que l'étude d'un programme d'intervention dans l'agriculture met en confrontation trois ordres de problèmes :

- . Une évolution économique de la formation sociale définie par un certain nombre de traits qui affectent les secteurs avancés : dépendance extérieure, type de croissance, composition organique du capital et de l'emploi, structure du marché, etc .
- . Un système de pouvoir déterminé à la fois par son idéologie, sa composition sociale, ses alliances, et par les contraintes que fait peser sur lui l'évolution précédente.

- . Une intervention agraire dont le sens et les marges sont fixées par les deux facteurs qui viennent d'être indiqués, mais aussi par la résistance que lui oppose la formation agraire avec ses propres contradictions et inerties internes.

Ainsi se justifie le plan suivi dans les trois chapitres consacrés aux programmes chiliens : d'abord l'étude de ce que nous avons appelé le "contexte" ou les "déterminations" politico-économiques des réformes, ensuite l'analyse proprement dite de ces réformes, l'évaluation finale consistant à comparer les effets de l'intervention aux objectifs qui lui étaient assignés. La démarche méthodologique a donc été en partie inversée, le rôle de l'Etat devnant prioritaire par rapport aux transformations des structures agraires. Il ne faut évidemment pas interpréter ce nouvel enchaînement causal comme liant d'une manière strictement linéaire l'économie avancée, l'Etat et les réformes agraires : les interactions sont nombreuses et complexes, en particulier lorsque le gouvernement s'appuie sur ses réalisations dans l'agriculture pour contenir la pression du grand capitalisme. Tout cela entre dans la marge de liberté que l'Etat, aussi déterminé soit-il, conserve en tant qu'organe politique opérant dans un champ de rapports de forces et de luttes de classe. Mais du point de vue méthodologique le changement apporté à la démarche d'analyse est essentiel parce qu'il correspond à une nouvelle fonction de l'Etat, devenue nécessaire parce qu'il ne lui revient plus seulement de protéger les structures économiques, mais de les réformer pour garantir leur survie et leur croissance. Sa médiation politique et son intervention économique engendrent les programmes de développement dont la fonction est de rendre à nouveau opérantes les lois de développement. A partir du moment où l'on quitte le domaine des lois du développement des formations sociales pour entrer dans celui des programmes de développement, la notion d'intervention fait du pouvoir non plus l'expression politique d'une structuration économique-sociale, mais l'intermédiaire à la fois déterminé et déterminant entre les lois du développement qui lui dictent sa conduite et les programmes de développement qu'il met en oeuvre.

4.2 Les déterminations politico-économiques des réformes :

dans ces

conditions l'objectif de l'analyse consiste à rechercher d'abord la relation qui lie l'Etat à la croissance des secteurs économiques avancés. En étudiant le type de transition dans lequel ils se trouvent impliqués, le mode de production qui s'y développe et les obstacles qui s'y opposent, il est possible d'en déduire les répercussions sur le pouvoir et sur la nature des interventions dans lesquelles il devra s'engager pour faciliter la transition en question.

En ce qui concerne le premier point, c.a.d. la transition en cours dans l'économie avancée et le mode de production dominant, la démarche reste la même que dans les parties précédentes. Les problèmes centraux demeurent la dépendance extérieure, la forme de croissance à haut degré de capital et faible capacité d'emploi, et la marginalisation des modes de productions secondaires avec leurs populations (1). Il est donc inutile d'y revenir. Notons cependant que la dépendance extérieure continue à représenter le facteur essentiel et que, contrairement à l'opinion des auteurs d'inspiration rostowienne (2), les contraintes qu'elle exerce jouent un rôle déterminant sur le type de croissance et sur le sens des interventions publiques. Ceci est d'autant plus important que les réformes agraires contemporaines correspondent à cette phase ultime de mutation impérialiste où la domination est concentrée dans les mains des conglomérats multi-nationaux. Le chapitre sur le programme démocrate-chrétien a permis d'identifier avec précision cette transformation. Alors qu'on avait vu le gouvernement Alessandri entrer timidement dans une modernisation industrielle sollicitée par les groupes étrangers, le régime Frei va correspondre très exactement à l'installation de la "nouvelle dépendance" technologique et financière. Les négociations pour la "chilénisation" du cuivre n'ont été possibles que parce que cet "impérialisme d'enclave" était déjà dépassé au profit des formes nouvelles d'emprise économique. C'est ainsi que les conquêtes, d'ailleurs passablement décevantes, de la démocratie chrétienne dans le secteur minier vont de pair avec une main-mise étrangère dans l'industrie de pointe, la banque et le commerce. Il en ressort une économie plus

(1) Cf. ci-dessus, II° Partie, pp. 166-173

(2) On en trouvera un exemple dans l'ouvrage de P. Bairoch - Le Tiers Monde dans l'impasse - op. cit à propos des obstacles à la croissance industrielle et agricole.

profondément déstructurée encore qu'avant, et surtout l'impossibilité pour le gouvernement de mettre à exécution son programme populiste. Toutes les mesures sociales prévues - distribution des revenus, participation ouvrière, syndicalisation, etc - deviennent inapplicables et nous avons vu leur transformation en une politique réduite à l'"assistance sociale". Quand Allende arrive au pouvoir en 1970, il se trouve confronté à une domination solidement implantée et à des monopoles bien structurés dans les secteurs industriels avancés : il pourra nationaliser l'enclave minière, mais il ne réussira pas à faire passer sa loi sur l'étatisation de l'industrie et des services monopolistes.

Au niveau du pouvoir l'antagonisme qui se creuse entre le capitalisme de pointe et les modes de production marginaux avec leurs masses de travailleurs sans emploi, se traduit par une série de conséquences qui obligent l'Etat à renoncer à ses objectifs initiaux. L'écart entre les intentions originelles du pouvoir, déterminées par son idéologie, son programme de gouvernement et sa composition sociale, et la politique réelle qu'il est contraint de pratiquer, donne la mesure de ses marges d'intervention et de la nature de celles-ci. Il suffit de rappeler les ambitions réformistes et populistes de la démocratie chrétienne en 1964, confirmées par une victoire électorale pourtant décisive, pour se rendre compte de la distance qui les sépare du "desarrollismo" effectivement pratiqué par le régime, avec toutes les conséquences politiques et sociales d'une alliance entre le pouvoir et la grande bourgeoisie industrielle et financière : répression anti-ouvrière, sous-emploi, discrimination dans les revenus des travailleurs, marginalisation urbaine, etc, toute cette érosion du programme qui devait conduire à l'éclatement du parti dont on disait alors qu'il était devenu une "nouvelle droite". Sans aller jusqu'à un tel détournement d'objectif, l'exemple de l'Unité Populaire est révélateur aussi des blocages provoqués par la résistance et les exigences des secteurs dominants. La coalition gouvernementale allendiste n'avait sans doute pas une homogénéité politique invulnérable, on l'a vu, mais elle présentait au moins une unanimité anti-impérialiste et anti-monopoliste. Sa composition sociale bénéficiait en outre d'une forte représentation des prolétariats ouvriers et paysans par l'intermédiaire de leurs organisations partisans et syndicales. Or malgré ces facteurs

relativement exceptionnels, la stratégie de défense adoptée par la droite a réussi à paralyser l'initiative gouvernementale et surtout à empêcher l'Etat de donner aux forces populaires les pouvoirs qu'exigerait une socialisation de l'économie. Ce sont les interdits imposés par la grande bourgeoisie, à travers les secteurs de pouvoir qu'elle contrôle, qui font obstacle à la réalisation du programme de l'Unité Populaire : ce sont eux qui ont fait resurgir les divergences internes qui avaient été aplanies pour la première phase au moins de gouvernement.

S'il est donc nécessaire de faire une analyse de la nature des Etats qui vont entreprendre les réformes agraires, en utilisant les normes déjà employées dans les parties précédentes - bloc au pouvoir, fraction hégémonique, alliances, etc. - il serait erroné de s'en tenir là ; sans prendre en compte les inflexions qu'introduisent la pratique du pouvoir et la nécessité de composer avec la pression politico-économique des secteurs qui dominent la formation sociale. La volonté réformatrice d'un Etat est une chose, mais la nature de ses interventions dépend en dernière instance des contraintes exercées par le mode de production dominant. Nous sommes ainsi ramenés au problème souvent évoqué de "l'autonomie relative" du pouvoir, particulièrement illustré dans le cas des interventions réformistes chiliennes. Sur le plan ^{de la} méthodologie ceci entraîne une difficulté, dans le sens où les marges d'autonomie ne peuvent être mesurées qu'en étudiant la pratique concrète de l'Etat au cours de l'exercice de son pouvoir, c.a.d. en même temps que se déroulent les réformes agraires. Difficulté mineure, mais qui exige qu'on rompe artificiellement cette simultanéité pour examiner d'abord les implications de la croissance des secteurs avancés et ensuite les corrélations avec l'intervention dans l'agriculture.

4.3 L'analyse des réformes agraires :

c'est précisément à cause de l'écart entre les intentions du pouvoir et ses possibilités réelles, qu'il faut de la même manière savoir faire la différence entre les textes juridiques définissant l'objectif formel de la réforme agraire, et les réalisations effectives auxquelles ils conduisent. Dans ce sens, on a toujours distingué dans les chapitres précédents, les lois agraires et leur application. Même dans le cas de l'Unité Populaire, pourtant privée de la fa-

culté de se donner une législation spécifique, l'étude du programme d'intervention a commencé par un commentaire des aménagements apportés par le gouvernement Allende à la loi démocrate-chrétienne. Mais la mise en lumière de cet écart n'a pas pour objet seulement de faire apparaître la distance qui sépare les résultats du projet initial, ni-même, comme dans l'analyse des contextes politico-économiques, de révéler la nature réelle des interventions. Elle montre également comment les références légales irréalisables, qui placent la réforme en contradiction avec ses buts, peuvent conduire à une clarification politique et à une prise de conscience qui vont bien au delà des résultats objectifs obtenus. Cet aspect des réformes est peut-être difficile à saisir, mais il est un fait couramment perçu par les praticiens : toute intervention agraire, parce qu'elle remet en cause l'équilibre séculaire des campagnes, libère des aspirations sociales qui sont nécessairement frustrées par les transformations effectivement réalisées. L'écart entre la loi et son application fournit une justification à cette frustration et c'est ainsi que les réformes ont toujours deux niveaux d'implication : celui qui concerne les mesures foncières, économiques et sociales appliquées, avec leurs effets tangibles sur les structures et rapports de production ; et celui des prises de conscience et luttes sociales, généralement méconnu des bilans mais au moins aussi important que le précédent. On peut se rappeler ici comment se sont manifestés ces deux niveaux au cours de la réforme démocrate-chrétienne, et tout le bénéfice qu'en ont tiré Chonchol et ses compagnons pour former et organiser les masses paysannes. Dans les diverses étapes d'analyse énumérées ci-dessous, cette double dimension de la réforme agraire doit être prise en considération.

a) étude de la loi et des textes agraires : sa raison d'être se réfère à ce qui vient d'être dit, mais il est bon de résumer les questions qu'elle amène à se poser.

- En premier lieu interviennent les conditions dans lesquelles s'est effectuée la préparation du projet de loi. Nous avons insisté sur ce point dans le cas de la législation agraire préparée par la démocratie chrétienne, parce que les débats auxquels elle donna lieu, à l'intérieur du

parti puis devant le parlement, ont fait apparaître d'emblée le sens que prendrait la réforme agraire et les limites qu'elle ne dépasserait pas. Les discussions internes à la commission gouvernementale avaient, on s'en souvient, porté sur le choix à faire entre la création d'un secteur de propriété paysanne individuelle et la mise en place d'une production "communautaire" susceptible de réaliser le rêve démocrate-chrétien d'une "troisième voie" ouverte par la paysannerie. Mais le débat, une fois porté devant le parlement, prit sa véritable dimension politique et économique. La relance d'un projet de colonisation, déjà tenté sans succès pendant les années précédentes, pouvait peut-être soulager le problème social de la petite paysannerie, mais elle risquait une fois encore de tourner à l'autarcie et de ne pas apporter à la production capitaliste l'élargissement de marché qu'elle souhaitait ; elle menaçait en outre de créer un problème politique à moyen terme et de paralyser le développement du capitalisme agraire. Ceci explique que l'argument avancé par Chonchol, selon lequel il ne fallait pas briser la production en divisant les domaines expropriés, ait rencontré l'appui des éléments progressistes du patronat agricole, et, fait ⁿ significatif, des représentants de la grande bourgeoisie industrielle. Nous avons montré comment le long débat parlementaire entraîna la rupture des jeunes patrons de l'agriculture avec les propriétaires fonciers traditionnels, et provoqua leur rapprochement avec le grand patronat des villes. On voit se manifester ici une des formes de pression du mode de production dominant pour imposer une restructuration agraire conforme à ses propres intérêts : en l'occurrence, une production agricole capitaliste, de grande dimension et ouverte au marché ; l'auto-gestion était facilement concédée aux démocrates-chrétiens parce que sans importance. Dans le cas des adaptations législatives du gouvernement Allende, la situation était différente mais tout de même significative : d'abord à cause de l'impossibilité de faire passer une loi qui affecterait nécessairement la limite actuelle de propriété et donc la base foncière du capitalisme agraire, et qui réduirait les indemnisations, c.a.d. la condition financière de la capitalisation du secteur privé exproprié. Ensuite parce que, au sein même de l'Unité Populaire, les débats concernant les mesures à prendre dans le cadre de la loi actuelle ont prouvé que la coalition gouvernementale est

profondément divisée sur la stratégie de socialisation de l'agriculture. C'est dire le caractère révélateur de l'élaboration et du vote d'une législation agraire : ils projettent sur le plan politique les contradictions réformatrices du régime et ses marges réelles d'intervention ; ils indiquent déjà la signification politique et sociale de la réforme.

- En deuxième lieu vient l'analyse du texte de loi et des décrets d'application. Dans toute législation réformatrice, c.a.d. en régime capitaliste, une lecture méthodique suppose qu'on fasse clairement la part des clauses "défensives", destinées à protéger la production privée et à faciliter sa capitalisation, et celle des clauses "offensives" qui ont pour objet l'élimination du latifundio et la création d'une agriculture paysanne. Le caractère réformateur d'une loi se lit en confrontant, dans les textes juridiques, les parts réciproques de mesures conservatoires et de mesures attentatoires. Concrètement ceci revient à analyser successivement les parties de la loi consacrées aux conditions de l'expropriation et de l'indemnisation, et celles qui traitent de l'organisation du secteur réformé. A propos des premières on notera l'incidence directe qu'ont sur les futures structurations agraires les dispositions définissant l'expropriation et l'indemnisation. L'une et l'autre vont en effet déterminer les limites et les rapports de forces socio-économiques entre la production privée et l'agriculture réformée. Pour la première nous avons retenu surtout les causes d'expropriation, la limite de propriété et la nationalisation des eaux, en donnant une place secondaire au contrôle des transactions. Chacun de ces paramètres et leur conjonction, contribuent à modeler les traits de la future formation agraire. Les causes d'expropriation sont, on l'a vu, l'occasion de protéger la partie de la grande propriété et du mode de production auxquels les législateurs désirent laisser la prédominance. Sous Alessandri c'était nettement le statu-quo existant entre le latifundio productif et la grande agriculture d'entreprise déjà capitaliste : les clauses limitaient donc le droit d'intervention foncière aux domaines abandonnés ou vraiment sous-exploités. Sous Frei c'était beaucoup plus explicitement la production capitaliste, et la loi fixait une norme plus exigeante quant aux conditions minimales d'exploitation. La limite de propriété a le même objectif : en ne l'introduisant pas, Alessandri laissait évidemment

inchangées les disponibilités en terre de la grande hacienda plus ou moins modernisée ; en la fixant à 80 ha irrigués de base, et en prévoyant des tolérances jusqu'à 320 ha, la loi démocrate-chrétienne donnait au capitalisme agraire une base foncière favorable à la fois à l'intensification et à la production d'entreprise. Ajoutons à ce propos le caractère non moins complaisant de la clause légale qui laissait aux propriétaires le droit de choisir leur "réserve", c.a.d. de se réserver les terres les meilleures et les mieux desservies. La nationalisation des eaux constitue une mesure essentiellement anti-latifundiaire, son effet principal étant de mettre fin à un monopole territorial d'origine coloniale et de redonner aux ressources hydrauliques leur vocation économique. Quant à la clause de contrôle des transactions, elle n'a d'importance que dans le fait qu'elle limite ou interdit les opérations foncières qui se multiplient toujours au moment des réformes agraires, et qui risquent, faute de contrôle, de provoquer une véritable "réforme parallèle" dans des conditions évidemment plus favorables aux propriétaires fonciers. On a beaucoup tardé, sous le régime Frei, à instituer ce contrôle, et nombreuses ont été les transactions directes qui ont permis de tourner la loi.

Sur l'organisation du secteur réformé, les problèmes qui ont été posés dans les trois études précédentes, ont trait surtout à la définition du mode de production instauré et à ses articulations avec la grande agriculture d'une part et la petite paysannerie de l'autre. Une fois connues en effet les conditions garanties à la production privée en ce qui concerne les expropriations, il faut étudier comment vont se présenter, face à elle, la production réformée et la petite production paysanne. La configuration de la formation agraire, après réforme, dépend de ce nouveau rapport entre modes de production. C'est pour cette raison que nous avons été amenés à dire que le juridisme des législateurs change de nature lorsqu'on passe des clauses conservatoires aux dispositions définissant l'organisation des "bénéficiaires" de la réforme : de procédurier, le juridisme devient modélisateur, mais autant il était concret dans le premier cas, autant il formalise lorsqu'il s'agit du deuxième. Ceci oblige à une lecture des textes particulièrement vigilante pour ne pas se perdre dans le dédale des organigrammes, et discerner au contraire les structurations sociales qui peuvent en émerger. La première question à se poser dans ce but, est celle du

choix des attributaires. Alors que les programmes agraires des révolutions socialistes suivent une ligne de classe généralement précise sur ce point, en attribuant les terres aux classes paysannes prolétarisées, les réformes en régime capitaliste s'y refusent et définissent des normes de sélection dont le caractère social est purement signalétique. Les textes désignent comme bénéficiaires prioritaires, les paysans répondant à un ensemble de conditions socio-économiques : expérience paysanne, âge, revenu, charges familiales, etc. Une de ces normes prévoit, en général, que les travailleurs déjà installés sur le domaine exproprié seront choisis préférentiellement. Or il est intéressant de noter que c'est cette clause qui finit toujours par être déterminante et que, faute d'une "classification sociale" rigoureuse, ce sont les urgences techniques et économiques qui prédominent. On retient les travailleurs du domaine parce qu'ils sont les plus aptes à poursuivre la production et à maintenir son niveau ; ils ont en outre de bonnes chances de répondre au signalement fixé par la loi. La pratique est courante (ne l'a-t-on pas vue également dans une expropriation aussi radicale que celle de l'Algérie ?) et c'est ainsi que les trois programmes chiliens ont ceci de commun que, en dépit d'un système minutieux de pointage des candidats, ils ont tous été conduits à donner la priorité et la quasi-exclusivité aux ouvriers permanents des fundos. Les Centres de Réforme Agraire de l'Unité Populaire ont tenté de corriger cette exclusivité en associant les travailleurs temporaires à la gestion, mais ils n'ont fait là que reconnaître le caractère discriminatoire de ce recrutement "légal". C'est là en effet le problème central : une telle sélection, en principe socialement neutre, a en réalité un véritable caractère de classe, et ceci prouve que les réformes les plus techniques sont nécessairement infléchies parce qu'elles s'inscrivent dans un champ social de classes. Les ouvriers permanents des trois programmes chiliens ne sont en fait qu'une seule classe, celle des salariés de la grande agriculture, et ils ont une situation et des intérêts spécifiquement différents de la paysannerie pauvre, minifundiaire ou sans terre, qui fournit la main d'oeuvre occasionnelle. Ceci est tellement vrai que nous avons pu constater le réflexe spontané qui a conduit les asentados à refuser l'incorporation des travailleurs temporaires dans l'asentamiento et, fait plus significatif encore, à utiliser leur force de travail sous forme salariée. Les critères de choix des attributaires

ces prennent ici toute sa signification sociale : ils ont certainement contribué de manière déterminante à placer le secteur réformé du même côté que l'agriculture capitaliste acheteuse de force de travail salariée et à le dissocier de la paysannerie pauvre.

Le second problème concerne le modèle retenu par la loi pour l'organisation de l'agriculture réformée et des secteurs paysans non bénéficiaires de terres expropriées. Nous avons suffisamment insisté sur ce point au cours des études précédentes pour n'avoir pas à y revenir. Qu'il s'agisse des "parcelles et jardins" du programme de colonisation, des asentamientos, coopératives agraires et coopératives paysannes de la réforme Frei, ou des CERA collectivisés de Allende, la lecture des textes législatifs doit conduire à pressentir les modes de production paysans, leurs rapports de production internes et leurs relations. Notons cependant que les clauses d'auto-gestion ne doivent pas faire illusion, pas plus d'ailleurs que les dispositions prévoyant une organisation familiale ou une collectivisation de la production. Aussi impératives que soient les normes juridiques, elles n'empêchent pas les unités nées de la réforme d'être déterminées et souvent détournées de leur objectif, par les antagonismes que maintient la survie d'un secteur dominant latifundiaire ou capitaliste. Les "colonisations" n'ont pas engendré une production familiale, mais des types d'exploitation allant du minifundisme à des faire-valoir indirects inspirés du latifundio et à des unités capitalistes avec salariat. Les asentamientos n'ont pas endigué la pression des inquilinos pour une production individualisée et ont donné ce système d'exploitation mixte que nous avons analysé, avec ses aspects à la fois capitalistes et petite production marchande, mais sans que les intentions autogestionnaires de la loi ne donnent naissance à la "troisième voie" souhaitée.

L'essentiel de la démarche d'analyse, face à une législation agraire, consiste donc à confronter les modèles prévus par les textes aux structures de l'agriculture. Les projets réformistes ont toujours pour ambition de mettre en place un nouveau mode de production paysan, dont ils espèrent qu'il rééquilibrera la formation agraire. Alessandri avait projeté un mode de production familial, Frei le voulait coopératif et communautaire, et Allende le voit collectivisé. Mais leur contradiction vient de ce que ces projets laissent en place, ou cherchent même à promouvoir, un secteur ca-

pitaliste de grande production dont on a vu qu'il était de plus en plus lié, économiquement et politiquement, avec les structures du capitalisme industriel et financier. Dans ces conditions, il serait vain d'attendre l'émergence d'une production paysanne capable de provoquer le rééquilibrage envisagé, et il n'est pas étonnant que les réformes soient plus efficaces pour normaliser les rapports de production et la condition paysanne, à l'intérieur des structures existantes, que pour modifier la nature de ces structures. Ceci nous conduit à insister sur l'importance, dans les textes agraires, des dispositions concernant la défense et l'organisation des travailleurs et des paysans. C'est à ce niveau que doivent être interprétées les mesures d'auto-gestion et de coopération : elles permettront un aménagement des rapports de production dans le secteur réformé et dans la petite production paysanne. Pour ce qui est du secteur capitaliste, il est rare que les lois de réforme agraire fassent allusion au syndicalisme, mais il faut vérifier s'il n'existe pas de mesures complémentaires prévues sur ce point. La loi syndicale promulguée par la démocratie chrétienne est, à cet égard, indissociable de la loi agraire, et on se rappelle que la syndicalisation agricole fut une des meilleures réussites du régime.

b) L'application des réformes agraires : il ne s'agit pas de vérifier si la législation a bien été appliquée, ni même comment elle a été mise en oeuvre, mais d'évaluer dans quelle mesure le programme de réforme a affecté les structures agraires dans leurs modes de production et dans les rapports de classes. C'est dans ce but que les études précédemment faites ont abordé successivement les principaux systèmes agricoles en présence : latifundiaire, capitaliste, et paysans, pour analyser leur évolution. Mais étant donné que toute réforme agraire commence par une réforme foncière et que c'est celle-ci qui conditionne le processus de restructuration de la production, il faut lui attribuer la première place.

- Sur ce chapitre de l'expropriation, une remarque fondamentale consiste à rappeler que l'origine des crises agraires, et donc des réformes, réside dans cette expropriation initiale qui brisa l'équilibre de l'agriculture pré-coloniale pour l'asservir à l'économie marchande, au prix d'une

séparation radicale entre les producteurs paysans et leurs moyens de production (accumulation primitive). Cette première série de spoliations qui ouvrit l'ère marchande, devait être suivie d'une seconde vague d'expropriations au 19^e siècle, au profit des colons porteurs du mode de production capitaliste et au détriment des populations indiennes jusque-là demeurées dans une économie autarcique et guerrière. Nous avons longuement étudié ces deux "violences" qui marquent, dans l'histoire agraire du Chili, le passage à la production marchande puis les prémices de la transition au capitalisme. Normalement une réforme agraire devrait donc avoir le caractère d'une ré-appropriation paysanne, et c'est là une première référence pour l'analyse des interventions foncières : c'est celle que retiennent la plupart des idéologies réformistes soucieuses de réparer l'injustice faite aux populations paysannes ; c'est aussi un argument révolutionnaire susceptible de mobiliser les masses minifundiaires et sans terre. Mais il n'est pas question de revenir à la situation pré-marchande et pré-capitaliste, et on vient de voir que les spoliations coloniales et post-coloniales avaient permis le passage à des stades économiques plus avancés avec instauration de nouveaux moyens de production et de commercialisation. S'il doit donc y avoir une corrélation entre les effets déstructurants de ces spoliations et les objectifs de restructuration poursuivis par les réformes agraires, cela suppose que les expropriations qu'elles impliquent n'affectent pas seulement la terre, mais également le capital et le marché. Or cette deuxième dimension de l'expropriation est évidemment ignorée par les réformes capitalistes préoccupées de promouvoir un capitalisme agraire dynamique. Elle commence à se manifester dans des cas intermédiaires de réforme, comme celle de Allende, où l'on cherche à donner au secteur réformé les moyens de devenir dominant. Elle est explicite enfin dans les programmes révolutionnaires qui exproprient radicalement toute la production capitaliste et le marché. Il faut mettre à part le cas démocrate chrétien, où l'Etat pensait faire l'économie d'une expropriation du capital et de la commercialisation en faisant les investissements nécessaires et en créant un marché réformé parallèle à celui du secteur privé. Il y a donc là une référence essentielle pour la classification des réformes agraires, et l'on voit à quel point l'analyse des expropriations porte déjà sur les caractères fondamentaux d'une restructuration de l'agriculture.

C'est dans ce sens qu'il faut interpréter les questions que nous avons été amenés à nous poser sur ce point dans les trois études précédentes. Celle d'abord de l'importance et de la nature des expropriations, c.a.d. une expertise quantitative et qualitative des surfaces foncières et moyens de production-commercialisation repris aux grands propriétaires, et aussi l'incidence de ces réappropriations sur le rapport de forces qui va s'établir entre le secteur réformé et les secteurs expropriés. Ici intervient une deuxième question connexe qui est celle des indemnités réellement pratiquées, de leur volume, taux d'intérêt et échéance, y compris la possibilité de négocier les bons de la réforme. Un programme réformiste implique toujours une stratégie du ré-emploi des indemnités, tant de la part du gouvernement que des grands agriculteurs expropriés. Dans le cas chilien, nous avons observé une tendance des latifundiaires traditionnels à retirer de l'agriculture le capital ainsi réalisé et à le réemployer dans des activités spéculatives. Les producteurs capitalistes les réinvestissent généralement dans la production et dans les circuits commerciaux. Ceci signifie l'élimination du latifundisme à base exclusivement foncière, et la consolidation du capitalisme agraire à travers un accroissement de son capital et de son contrôle du marché. La dernière question que nous nous sommes posée va dans le même sens : elle a trait à la participation des classes paysannes aux expropriations. Plus on reste dans le domaine des réformes qui se veulent socialement neutres, plus l'expropriation est l'affaire de l'Etat sans que les paysans y soient associés. Cela permet au pouvoir de contenir le programme dans les normes techniques et politiques qu'il s'est fixées. C'est le cas typique des "colonisations" et lotissements. Avec la démocratie chrétienne on entre dans une situation mixte où le gouvernement et son président souhaitent conserver l'arbitrage des expropriations, mais où les mouvements paysans exercent déjà une pression, irrégulière sans doute mais pouvant aller jusqu'aux prises de domaines. La réforme Allende organise la lutte de classes et l'oriente dans les limites sociales et politiques que le régime ne peut dépasser. Le stade ultime serait celui d'une politique d'expropriation de type chinois où les comités paysans (de classe) contrôlent eux-mêmes le processus sous la direction de leurs encadrements politiques. On voit tout de suite l'incidence de cette participation paysanne

sur les futurs rapports de production dans l'agriculture réformée et sur la combativité de celle-ci à l'égard des autres modes de production. Une expropriation exclusivement conduite par l'Etat et ses techniciens entraîne une passivité paysanne bien illustrée par la mentalité individualiste des "parceleros" sous Alessandri et leur résignation face aux "terratenientes". Le paternalisme démocrate-chrétien, à la fois techniciste et social, a provoqué une inertie paysanne que traduisent l'échec de l'auto-gestion et l'incapacité des asentamientos à sortir d'une forme bâtarde d'exploitation. L'orientation prolétarienne de l'Etat Allendiste permet un pas de plus dans la participation paysanne ; mais en excluant une ligne de classe ouverte à la paysannerie pauvre, elle perd un facteur essentiel pour la combativité anti-capitaliste des collectifs de la réforme. Tous ces exemples suffisent à montrer que les expropriations ne peuvent pas être analysées comme une simple mesure technique, mais qu'elles ont une implication directe sur les nouvelles structures agraires.

- Le second temps de l'évaluation des réformes consiste précisément à faire une étude comparative des modes de production, une fois terminé le programme. Sans entrer dans le détail d'une démarche méthodologique dont on a pu mesurer le caractère complexe, rappelons-en le déroulement et les points importants.

La référence demeure l'incidence de la réforme sur les lois de développement imposées à l'agriculture par le capitalisme, et les changements apportés dans l'équilibre des modes de production, dans les rapports de production et dans les relations de pouvoir.

Au niveau des modes et rapports de production, la méthode d'analyse reprend les catégories analytiques utilisées dans les parties précédentes de l'étude, à savoir : la terre, le capital et le marché, pour la définition des moyens de production-commercialisation ; la force de travail et la plus-value, pour la caractérisation des rapports et modes de production.

La distribution et l'utilisation des moyens de production dans chaque secteur - grande agriculture, agriculture réformée et petite production paysanne - ne posent pas de problèmes particuliers. Les critères employés dans l'analyse des trois programmes chiliens sont simples. Pour la terre, on a cherché non seulement les surfaces disponibles, mais aussi leur apti-

tude à la culture et l'utilisation qu'en fait chaque secteur. Pour le capital (fixe et d'exploitation), nous avons étudié d'une part son volume et sa nature, et d'autre part la capacité des divers secteurs à l'accumulation, les indices employés étant ceux du capital par hectare et du capital par travailleur, pour pouvoir calculer plus tard la productivité des systèmes d'exploitation. Pour le marché enfin, nous avons conventionnellement distingué d'un côté le crédit sous ses différents aspects (capitalisation, approvisionnement, campagne), ses sources (privées et publiques) et ses formes (échéances, taux, garanties, etc.), et d'un autre côté les structures de la commercialisation privées et publiques. Les résultats auxquels nous a conduit cette analyse sont déjà significatifs. Ils montrent en effet que dans les réformes de type "colonisation", il n'y a pratiquement pas d'évolution dans la grande agriculture latifundiaire ou capitaliste, et que les secteurs réformés et paysans sont complètement dépendants de l'Etat. Le coût des expropriations et l'insuffisance des budgets dans ce type de réformes, interdisent aux agences agraires du gouvernement la possibilité d'une aide efficace en ce domaine. D'où la sous-capitalisation et les tendances autarciques de la production réformée parcellaire, sauf les quelques exceptions d'exploitations qui réussissent à s'intégrer aux circuits capitalistes.

Dans les programmes plus réformateurs comme celui de Frei, la volonté de créer un secteur réformé dynamique se traduit par des attributions de terre plus importantes, des investissements publics pour la capitalisation des exploitations et des velléités d'aménagement d'un marché indépendant de celui du secteur d'entreprise. Mais les effets de l'intervention produisent des distorsions entre secteurs. Sous la menace de l'expropriation (clause de sous-exploitation en particulier) et grâce aux indemnités, la grande production se capitalise, s'intensifie et renforce son contrôle sur le crédit et la commercialisation. Inversement, l'agriculture réformée n'améliore que lentement l'utilisation de ses sols (en partie non cultivables sans travaux); elle est peu accumulatrice de capitaux et n'en reçoit pas suffisamment de l'Etat (ou les utilise mal); elle est sous-financée parce que les sources privées lui sont interdites ou pratiquent des conditions trop lourdes, et parce que l'Etat lui-même continue à financer prioritairement la grande agriculture. En matière de commercialisation, nous avons observé

les signes d'une monopolisation par les entreprises capitalistes (le capitalisme agricole deviendrait directement monopoliste sous l'effet des réformes) qui se traduit par une asphyxie de la production du secteur réformé, obligée d'improviser avec l'aide de l'Etat l'écoulement de ses produits. D'où la tendance des programmes réformistes à se libérer de cette tâche en provoquant le rapprochement du secteur réformé et de l'économie capitaliste. Avec la réforme Allende ces distorsions diminuent du fait d'une expropriation plus stricte et surtout à cause de la nationalisation des banques. Mais le problème de la commercialisation demeure crucial : faute de pouvoir nationaliser les réseaux privés, l'Etat multiplie les circuits parallèles avec l'espoir que le rapport de concurrence jouera en faveur du secteur réformé. Quant à la petite production paysanne, elle fait l'objet de mesures à caractère d'assistance : à travers les trois programmes elle ne bénéficie que de l'appoint en crédit-commercialisation apporté par son incorporation à des coopératives de services. Appoint très relatif d'ailleurs : nous avons vu que le crédit d'équipement bénéficie surtout à la petite bourgeoisie paysanne maîtresse des coopératives et que les paysans minifundiaires sont plutôt concernés par les services secondaires comme la consommation. L'étude des rapports de production à partir de la force de travail et de la plus-value, fait appel aussi aux catégories d'analyse déjà utilisées dans les parties précédentes. Pour le secteur des grandes entreprises privées, la question essentielle à se poser concerne l'évolution du salariat d'une part et la destination sociale des plus-values d'autre part. Sur le premier point, nous avons observé une persistance des formes de rémunération traditionnelles dans les latifundia sous Alessandri, et une évolution très sensible vers des salaires en espèces sous Frei, qui vont de pair avec la stabilisation de la main d'oeuvre (bien que la loi syndicale de 1967 ait de nouveau poussé les "empresarios" à recourir à la force de travail temporaire non syndiquée). Il y a donc là un signe très net de la survie du mode de production latifundiaire sous la réforme "terrateniente", et du développement du mode de production capitaliste sous la réforme démocrate-chrétienne. L'utilisation sociale des plus-values confirme ces évolutions ; il n'y a qu'une faible capitalisation dans les latifundia à l'époque d'Alessandri et les propriétaires fonciers continuent à utiliser leurs revenus pour des consommations somptuaires ; les investissements se multiplient dans les

entreprises pendant la période Frei, au niveau de la production et de la commercialisation, preuve explicite d'un développement capitaliste. En ce qui concerne le secteur réformé, l'analyse est plus délicate et doit faire appel davantage à des données descriptives monographiques. C'est ainsi qu'ont été étudiées les "parcelles" de colonisation des années 1962-1964, les études de cas montrant, plus que les statistiques, l'instabilité du mode de production familial implanté par la réforme et sa rapide transformation selon deux formes inspirées des modes de production dominants : une première de type traditionnel avec des faire-valoir indirects et absentéisme du "colon" ; une seconde, plus exceptionnelle, de type capitaliste. Dans le cas des asentamientos de la réforme démocrate-chrétienne, les enquêtes relativement nombreuses sur des échantillons multiples, ont permis d'analyser avec plus de précision les indices suivants : origine des asentados et propensions à l'exploitation individuelle ou à l'exploitation collective (rôle des syndicats), formes de rémunération, utilisation des plus-values et achat de force de travail. Nous avons souligné aussi le rôle des productions "collectivisantes", forme de contrainte indirecte souvent employée par la CORA pour imposer aux asentados la non-division de l'exploitation et l'habitude d'une "coopération capitaliste". C'est à l'aide de ces indices que nous avons pu ébaucher une caractérisation approximative du mode production réformé, co-existence instable d'une production capitaliste et d'une production individuelle marchande, artificiellement entretenue par la tutelle de l'Etat. Mais c'est aussi grâce à la confrontation de tous ces indices qu'est apparue la très nette séparation (on pourrait dire l'antagonisme) entre le secteur réformé et la petite production paysanne. L'étude de l'impact de la réforme sur cette dernière, c.a.d. essentiellement l'évaluation des coopératives et pré-coopératives mises en place à leur intention, s'est basée sur les statistiques en ce qui concerne le nombre de paysans organisés (pénétration coopérative) et d'organisations, la classification et l'importance des services rendus (crédit, consommation, commercialisation), mais ce sont les études de cas qui ont seules permis de connaître les mécanismes de stratification et d'exploitation internes. On sait depuis Kautsky qu'une coopérative n'est pas un mode de production et qu'elle reproduit toujours le mode de production des catégories sociales qui la contrôlent, mais il était nécessaire de mesurer le degré d'atténuation ou d'accentuation de

cette reproduction sociale. C'est ainsi que sont apparus les phénomènes de monopolisation par la petite bourgeoisie paysanne des activités coopératives les plus rentables, et l'utilisation des coopératives comme instrument de renforcement des "clientèles" locales. Le seul effet des mesures gouvernementales est d'ordre social (crédit de soutien, consommation et éducation), mais les modes de production, minifundiaire et communautaire de la petite paysannerie pauvre n'ont pas été affectés par les réformes.

Une fois analysée l'évolution des modes de production à travers les programmes agraires, il faut compléter leur évaluation par l'étude des transformations qui se sont produites au niveau des relations de pouvoir et des luttres sociales. Il s'agit en fait de connaître quels sont, dans la nouvelle configuration de la formation agraire et de ses modes de production, les principaux antagonismes de classes et à quelles formes d'organisations ils donnent lieu.

La dominance de plus en plus affirmée du secteur capitaliste place au premier plan les luttes sociales qui s'y développent, mais il faut se rappeler ici que l'analyse des structures agraires à la veille des réformes agraires avait montré que l'antagonisme qui oppose les travailleurs de la grande agriculture à leurs patrons capitalistes, est doublé d'un antagonisme plus fondamental encore entre les masses paysannes marginales, semi- et sous-prolétarisées, et le type de croissance capitaliste, non plus seulement de l'agriculture mais de la formation sociale dans son ensemble. Il y a là un fait structural essentiel qui est inhérent aux économies dépendantes à l'époque de leur industrialisation. Ce fait a une incidence évidente sur l'analyse des luttes de classes dans les réformes agraires : il oblige à considérer l'un et l'autre des antagonismes et leur évolution.

Or dans les programmes de réforme en économie capitaliste, les mesures concernant les deux types d'antagonismes sont prises en vue de les aplanir ou au moins de les rendre moins aigus en les normalisant. Le développement du capitalisme dans l'agriculture passe par une telle normalisation, qui est précisément de la compétence de l'Etat dans ses interventions. C'est pourquoi on trouvera dans toutes les réformes de cette catégorie, même s'il n'est pas toujours facile de les identifier, des actions de type syndical visant à aménager les relations sociales dans la production capitaliste, et

des actions de type promotionnel (coopératives ou développement communautaire) ayant pour objet la protection des secteurs marginaux et leur survie plus ou moins autarcique malgré le capitalisme et sous la tutelle de l'Etat. On pourra même classer les réformes agraires en fonction de cet indice révélateur de leur caractère : plus le mode de production capitaliste devient prépondérant et plus elles donnent d'importance à ces mesures ; ce n'est pas pour rien que l'Alliance pour le Progrès et les organismes d'aide extérieure ont mis l'accent sur de tels aménagements sociaux. Dans les réformes de transition au socialisme, le problème consistera au contraire à libérer les antagonismes pour lutter contre le capitalisme : il n'en est pas plus simple pour autant, comme le montrent les stratégies contradictoires des démocraties populaires sur ce point.

D'une manière concrète les moyens utilisés dans notre étude ont porté sur l'analyse du syndicalisme pour ce qui est de la normalisation sociale du secteur capitaliste, et sur un examen des programmes coopératifs et pré-coopératifs pour les secteurs marginaux. L'étude du mouvement syndical paysan s'est faite en fonction de deux questions : d'une part la composition sociale des syndicats et leur idéologie, de l'autre le contenu des luttes et la signification sociale de leurs diverses formes, revendications, grèves, occupations de domaines. L'une et l'autre ont montré que les prolétariats agricoles de la grande agriculture étaient dans leur quasi-totalité préoccupés d'améliorer leurs conditions matérielles (revendications économiques) et que les cas de lutte anti-capitalistes étaient l'exception. Observation importante car elle prouve une absence de solidarité avec les masses paysannes marginales et une attitude qui fait le jeu du capitalisme. Plus on s'approchera de l'heure des socialisations agraires, plus ce comportement deviendra un obstacle redoutable : nous l'avons vu dans le programme Allende. L'étude des mesures en faveur de la petite paysannerie a consisté à voir si les diverses formes d'organisation (comités, coopératives) et les orientations idéologiques véhiculées par elles, permettaient une combativité contre le système dominant ou allaient au contraire dans le sens d'une résignation faite de satisfaction des besoins immédiats et de consolidation des stratifications existantes. Le seul changement enregistré, réside dans une plus grande dépendance à l'égard des coopératives et comités, ce qui

devrait compenser les formes d'exploitation auxquelles sont soumis les paysans pauvres de la part des patrons, usuriers et autres fournisseurs de services. Mais la récupération sociale qui s'opère à l'intérieur des coopératives au profit des notables locaux et petits bourgeois paysans, et l'insertion de ces coopératives en tant que "clientèles" dans les structures du pouvoir local, infirment la portée du progrès apporté par la réforme. De plus, d'un bout à l'autre des trois programmes chiliens, on reste dans une politique strictement paternaliste, et il n'est en aucune manière question d'une mobilisation de la paysannerie pauvre contre les forces de la production dominante.

Deux remarques importantes doivent être introduites à ce point terminal de l'analyse des réformes agraires. La première concerne le rôle du secteur réformé dans le champ des luttes sociales et antagonismes de classes, tel que nous venons de l'évoquer. La norme ici ne peut être que l'influence du nouveau système de production mis en place par rapport au double conflit qui affecte la formation agraire : celui qui oppose patrons et ouvriers agricoles dans le secteur capitaliste, et celui qui divise l'agriculture capitaliste et la paysannerie marginalisée. Il est évident que le nouveau secteur paysan créé par la réforme est obligé, de par les tensions structurelles existantes, à peser dans un sens ou dans l'autre. L'étude chilienne montre qu'il intervient en fait comme un "tertium gaudens" dont l'aspiration essentielle est de profiter des aides privilégiées qu'il reçoit de l'Etat, sans se soucier des luttes sociales dans lesquelles sont impliqués les modes de production voisins. Mais objectivement, c.a.d. par les diverses fonctions qu'il exerce sur le plan économique et social, et par ses propres rapports internes de production, il se situe du côté du secteur capitaliste. Non seulement il contribue à la sous-prolétarianisation des marginaux par sa participation aux structures dominantes - crédit, capitalisation, commercialisation -, mais il est conduit par une inéluctable nécessité à priver d'emploi la paysannerie pauvre, ou à ne lui en concéder qu'en exploitant sa force de travail par le salariat. La loi de développement de la formation sociale détermine son propre développement : qu'il soit collectivisé ou coopérativisé, ce n'est qu'une autre manière de pratiquer le capitalisme. Comment,

dans ces conditions, pourrait-il jouer un rôle quelconque en faveur de la petite paysannerie ? Ceci explique que dans les réformes capitalistes on voit se conjuguer harmonieusement un secteur de collectifs paysans à forme coopérative ou étatique, et un capitalisme d'entreprise privée avec ses syndicats et ses luttes de classes internes ; le capitalisme d'Etat, plus ou moins co-géré, se juxtapose sans difficultés au capitalisme privé. En se partageant les moyens de production et l'emploi, ils constituent un même système qui exclut les masses marginales, La médiation politique d'un Etat réformiste, paternaliste comme celui de Frei ou prolétarien comme celui d'Allende, n'y peut rien.

C'est ici qu'intervient la seconde remarque terminale, qui a trait aux effets de prise de conscience des réformes agraires sur la paysannerie marginale. En effet, si les programmes économiques et sociaux destinés aux paysans pauvres sont incapables d'apporter une solution à leur problème ; l'expérience montre qu'ils contribuent à les politiser. Nous avons évoqué ce phénomène à l'occasion des lois agraires, en indiquant que l'écart entre les objectifs qu'elles fixent et les résultats effectifs de leur application, provoquait une frustration chez les paysans non touchés par les distributions de terre, et justifiait sur le plan légal et idéologique la prise de conscience politique de cette frustration. Un programme agraire, même réformiste, prétend toujours bénéficier, par étapes, à toute la paysannerie. Ce faisant il se trompe car les lois du développement capitaliste lui interdisent cette ambition. Mais à partir du moment où la réforme est proclamée et quand ses premières réalisations commencent à bouleverser le statu quo sur lequel reposait l'équilibre social antérieur, elle déclenche un processus d'attente qui constitue les prémices d'un mouvement social. Au fur et à mesure de la frustration de l'attente, le mouvement engendre un début de conscience de classe. Il apparaît en effet aux masses paysannes pauvres que seules certaines catégories sociales profitent de la réforme et que l'exclusive qui les frappe en fait un groupe à part. L'élimination du régime domaniaux traditionnel, avec ses possibilités de faire-valoir indirectes et ses tenures précaires, et le fait que le salariat occasionnel devient la seule source de revenu (hors du minifundio pour ceux qui ont une parcelle de terre), contribuent à cette prise de conscience. Mais il y a plus. Les programmes de la réforme agraire à leur égard, comportent toujours une part importante

de prestations éducatives. Il semble même que, par une sorte de volonté de compensation de la part des pouvoirs réformistes, le volume des actions de formation soit en mesure inverse de celui des possibilités économiques. Plus les programmes fonciers et économiques sont obligés de se concentrer au profit d'une minorité paysanne, plus l'effort promotionnel est dispensé de manière élargie. A l'écart entre la loi et son application, s'ajoute alors un autre écart entre le champ des mesures effectives de réforme et celui des actions éducatives et sociales. Même s'il ne s'agit que d'alphabétiser, de vulgariser des techniques simples, de propager des consignes sanitaires ou familiales, et de créer des coopératives ou des organisations communautaires, toutes ces initiatives provoquent un brassage d'idées et véhiculent des préoccupations qui constituent autant d'occasions nouvelles de réflexion sociale et politique. Souvent les fonctionnaires de terrains, eux-mêmes conscients des limites de la réforme ou décidés à la déborder, profitent de leurs fonctions pour politiser ces prestations. Les partis et mouvements révolutionnaires à leur tour, comme c'est le cas au Chili pour le M.C.R. et certaines fractions de l'Unité Populaire, trouvent là un terrain préparé pour la transformation des frustrations paysannes en une lutte de classe explicite et en un front de la paysannerie pauvre contre le capitalisme et l'impérialisme. C'est dire qu'il ne faut pas minimiser cet aspect des réformes agraires capitalistes : il en constitue contradictoirement un des éléments les plus importants et il est indissociable d'un bilan établi en termes de structures et de luttes sociales. Notons d'ailleurs qu'il y a là, de nouveau, un critère de classification des réformes, puisque la socialisation de l'agriculture ne peut être véritablement amorcée qu'à partir du moment où cette prise de conscience des masses paysannes marginales est explicitement favorisée par les gouvernements, doublée d'une organisation de classe et associée aux luttes prolétariennes contre la reconstitution du capitalisme.